



C.H.S.C.T. des Magasins Pimkie, La C.G.T. déboutée.

Lâchement attaquée devant le tribunal d'instance par la Déléguée Syndicale C.G.T., l'intersyndicale F.O./C.F.D.T. a fait valoir ses justes droit.

Le Tribunal a confirmé la position prise par l'intersyndicale le 26 février 2009 lors de l'élection mettant ne place le C.H.S.C.T. des magasins PIMKIE.

Comme quoi on ne peut se prétendre plus intelligente, plus instruite et plus maligne que les autres et s'improviser alchimiste juriste/donneur de leçons.

**Madame + n'a jamais existée dans la publicité,
Monsieur + oui, mais il a mal fini....**

Maintenant halte à l'hypocrisie, on ne peut appeler les salariés à mettre de côté « leurs querelles de clocher » (cf tracts de la CGT) et dans un même temps créer et entretenir les querelles en question....

Le jugement du tribunal d'instance a été prononcé le 8 juillet, nous le tenons à votre disposition.